

Madame le Maire ouvre la séance à 20 H 30, s'assure du respect du quorum et communique à ses collègues les **pouvoirs** donnés par les conseillers municipaux empêchés :

Mme MALLET (procuration à M. GRESSET)
Mme MARTIN (procuration à Mme BOUVARD)
M. AUTISSIER (procuration à M. TURPIN)
Mme DOGET (procuration à Mme RENIER)
Mme LEDIEU (procuration à Mme KEMPF)
Mme JUBLOT (procuration à Mme VEILLAT)

-

Madame PROVENDIER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

-

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, Madame le Maire communique aux membres du Conseil municipal l'arrêté préfectoral autorisant la société Butagaz à tester ses installations nouvelles.

-

Le **procès-verbal** du Conseil municipal en date du 2 Mars 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, sans observation.

> Versement d'un fonds de concours au profit de la Communauté de Communes Sauldre & Sologne pour l'opération de viabilisation du Champ des Tailles

Madame le Maire rappelle qu'une gendarmerie doit être construite sur le terrain situé au lieu-dit « Le Champ des Tailles » et que par conséquent il convient de viabiliser la parcelle.

Elle rappelle qu'il a été décidé de réaliser une zone d'activités économique dans le prolongement de la zone existante mais que la viabilisation ne pouvait être effectuée par la Commune qui ne détient désormais plus la compétence sur les zones économiques, cette compétence ayant été transférée à la Communauté de Communes. La CDC accepte de prendre la viabilisation de la zone en charge mais la commune participera à cette dépense à hauteur de l'emprise viabilisée pour la gendarmerie et les logements destinés aux familles des gendarmes, cette surface ne relevant pas du domaine économique. Une participation départementale est également prévue sous forme de subvention puisque le Département a projeté l'implantation d'une caserne de pompiers pour le Nord du Cher sur cette zone.

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'attribution d'un fonds de concours à la Communauté de communes Sauldre et Sologne en vue de participer au financement de la viabilisation du Champ des Tailles à hauteur de 166.946,93 €.

> Attribution de subventions aux associations pour l'exercice 2017

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal approuve à la majorité des membres présents et représentés (25 voix Pour et 4 Abstentions), l'attribution des subventions communales pour l'année 2017 aux associations, selon le tableau ci-dessous.

ASSOCIATIONS	Vote 2017
<u>ADMINISTRATION GENERALE - TOURISME</u>	17 625,00
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	17 125,00
COMITE JUMELAGE AUBIGNY VLOTHO – Subv. except.	500,00
<u>SECURITE</u>	897,00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS Aubigny/Oizon	97,00
LE RELAIS	800,00
<u>ENSEIGNEMENT</u>	3 060,00
COLLEGE Foyer Socio Educatif	300,00
COLLEGE (spectacle musical)	800,00
COLLEGE ASS SPORTIVE	250,00
COOP. ECOLE ELEMENTAIRE GRANDS JARDINS	500,00
COOP. Ecole Maternelle	600,00
DELEGUES DEPART. EDUCATION. NATIONALE	110,00
MAISON FAMILIALE Association	400,00
LES LUTINS DU PRINTEMPS (Parents élèves)	100,00
<u>LOISIRS - CULTURE - JEUNESSE</u>	66 985,00
COMITE DES ORGUES	750,00
ECOLE DE MUSIQUE - forfait jeunes compris	46 835,00
PIPE BAND	1 200,00
FETES FRANCO ECOSSAISES ASS	14 000,00
FORFAIT JEUNES - CULTURE (sans Ec Musique)	2 800,00
GROUPE ARTISTIQUE DES STUARTS	300,00
BERRY FAMILY	1 000,00
GENERATION ALBINIENS	100,00
<u>SPORTS</u>	56 300,00
ATHLETIC CLUB ALBINIEN Athlétisme	500,00
AUBIGNY EQUITATION	500,00
ESA Football	3 500,00
ESA Badminton	300,00
ESA NATATION - <i>exceptionnelle</i>	1 000,00
FORFAIT JEUNES - SPORT	46 100,00
HAND BALL AUBIGNY CHER NORD	400,00
JUDO CLUB	300,00
<i>Subv exceptionnelle Tournoi Joël Tassez</i>	300,00
TENNIS DE TABLE	1 000,00
TWIRLING	200,00
TENNIS	700,00
BASKET	1 500,00
<u>ACTION SOCIALE - HYGIENE</u>	400,00
CONSEIL DEPARTEMENTAL d'ACCES AU DROIT	400,00
<u>ECONOMIE</u>	2 623,00
CONCOURS REGIONAL AGRICOLE	100,00
Foires et marchés - Syndicat	2 523,00
<u>ANCIENS COMBATTANTS</u>	600,00
A.C.P.G et C.A.T.M - Section d'Aubigny	150,00
AMICALE RESISTANTS & PATRIOTES	150,00
F.N.A.C.A	150,00
MEDAILLES MILITAIRES	150,00

<u>RESERVE</u>	2 123,00
Réserve	2 123,00
<u>AUTRES</u>	36 387,00
KANGOUROULE	12 000,00
KILTS ET CULOTTES COURTES	15 000,00
RESTAURATION FACADES	5 800,00
REVERSEMENT PRODUIT TERRASSES AAB	1 793,50
REVERSEMENT PRODUIT TERRASSES AUB ANIMATION	1 793,50
TOTAL	187 000,00

Madame le Maire précise que les associations remplissent un dossier de demande. Lorsque la demande est importante eu égard à la trésorerie ou au nombre d'enfants inscrits au sein de l'association, un entretien est organisé avec l'adjoint concerné.

Une réserve de crédits est inscrite au budget. Elle pourra faire l'objet d'attributions ultérieures en cas de nouvelle demande de subvention ou de demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un évènement imprévu par une association.

Madame RENIER souligne que la commune verse une somme de 187 000 € sous forme de subventions aux associations. Elle rappelle que l'un des critères importants pour l'attribution des subventions est celui du nombre de jeunes inscrits au sein de l'association.

> Comptes de gestion 2016 Commune – Assainissement – Eau et Moulin des Filles

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal approuve :

- à l'unanimité des membres présents et représentés le Compte de Gestion 2016 de la Commune faisant apparaître un résultat de clôture avec restes à réaliser, de 1 053 233,82 € résultant d'un montant de recettes de 10 402 393,58 € et d'un montant de dépenses de 9 349 159,76 €

- à l'unanimité des membres présents et représentés le Compte de Gestion 2016 du service Assainissement faisant apparaître un résultat de clôture avec restes à réaliser, de 659 324,69 € résultant d'un montant de recettes de 813 610,11 € et d'un montant de dépenses de 154 285,42 €

- à l'unanimité des membres présents et représentés le Compte de Gestion 2016 du service de l'Eau faisant apparaître un résultat de clôture avec restes à réaliser, de 30 578,71 € résultant d'un montant de recettes de 358 554,05 € et d'un montant de dépenses de 327 975,34 €

- à l'unanimité des membres présents et représentés le Compte de Gestion 2016 du Moulin des Filles faisant apparaître un résultat de clôture déficitaire, avec restes à réaliser, de 26 576,84 € résultant d'un montant de recettes de 875 034,44 € et d'un montant de dépenses de 901 611,28 €.

Madame le Maire précise que pour ce qui concerne ce lotissement, huit lots sont vendus sur les douze existants.

- à la majorité des membres présents et représentés (25 voix Pour et 4 Abstentions) l'élection de Monsieur GRESSET à la présidence de l'assemblée pour le vote des **comptes administratifs 2016 Commune – Assainissement – Eau et Moulin des Filles**

Le Conseil municipal approuve :

- à la majorité des membres présents et représentés (24 voix Pour et 4 Abstentions), le Compte Administratif 2016 de la Commune

- à la majorité des membres présents et représentés (24 voix Pour et 4 Abstentions), le Compte Administratif 2016 du service de l'Assainissement

- à la majorité des membres présents et représentés (24 voix Pour et 4 Contre), le Compte Administratif 2016 du service de l'Eau

- à l'unanimité des membres présents et représentés, à l'exception de Madame le Maire ayant quitté la salle, le Compte Administratif 2016 du Moulin des Filles

> Affectation des résultats 2016 de la Commune – Assainissement – Eau et Moulin des Filles

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

1 – Pour le budget de la Commune

- d'inscrire au Budget Primitif 2017 en section d'Investissement – ligne 001 – le solde déficitaire d'exécution de la section d'Investissement de l'exercice 2016, soit 249 694.83 euros

- d'affecter le solde excédentaire de la section de Fonctionnement (1 550 165.60 €) de la manière suivante :

✓ en section d'Investissement au compte de réserve 1068 en recettes pour un montant de 496 931.78 € correspondant à 249694.83 € de déficit 2016 duquel sont ajoutés 247 236. 95 € de déficit de crédits reportés d'investissement

✓ en section de Fonctionnement en report à nouveau – ligne 002 – pour un montant de 1 053 233.82 € (1 550 165.60 € d'excédent de fonctionnement 2016 – 496 931.78 euros)

2 – Pour le budget du service de l'Assainissement

- d'inscrire au Budget Primitif 2017 en section d'Exploitation – ligne 002 – l'excédent de fonctionnement 2016 de 85 165,90 €

- d'inscrire au Budget Primitif 2017 en section d'Investissement – ligne 001 – le solde excédentaire d'exécution de la section d'Investissement de l'exercice 2016, soit 583 234,14 €

3 – Pour le budget du service de l'Eau

- d'inscrire en section d'Investissement – ligne 001 – le solde déficitaire de la section d'Investissement de l'exercice 2016, soit 6 571.24 €

- d'affecter le solde excédentaire d'exploitation de la manière suivante :

✓ affecter au Budget Primitif 2017 en section de Fonctionnement – ligne 002 – le solde 30 578.71 € correspondant à l'excédent d'exploitation (37 149.95) auquel est retranché le déficit d'investissement (6571.24€)

✓ inscrire au compte 1068 le montant de 6571.24 afin de couvrir le déficit d'investissement

4 – Pour le budget du Moulin des Filles

- d'inscrire au Budget Primitif 2017 en section d'Exploitation – ligne 002 – l'excédent de fonctionnement 2016 de 17 226.11€

- d'inscrire au Budget Primitif 2017 en section d'Investissement – ligne 001 – le solde déficitaire d'exécution de la section d'Investissement de l'exercice 2016, soit 43 802,95 €

> Vote des taux des quatre taxes locales

Sur le rapport présenté par Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à la majorité des membres présents et représentés (25 voix Pour et 4 Abstentions), la reconduction des taux des quatre taxes locales à leur niveau antérieur, soit :

TAXE	TAUX
TAXE D'HABITATION	22,11 %
TAXE FONCIERE (BATI)	13,68 %
TAXE FONCIERE (NON BATI)	31,78 %
CONTRIBUTION FONCIERE ENTREPRISES	22,86 %

Madame le Maire communique pour information les taux moyens communaux 2015, toutes tailles de communes confondues :

- Taxe d'Habitation : 24,19 % (contre 22,11 % à Aubigny)
- Taxe Foncière (bâti) : 20,52 % (contre 13.68 %)
- Taxe Foncière (non bâti) : 49,15 % (contre 31.78 %)
- Contribution Foncière des Entreprises : 35,95 % (contre 22.86 %)

Il serait préférable de comparer entre communes de strate identique et à interventions intercommunales identiques.

> Budget Primitif 2017 de la Commune

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal approuve à la majorité des membres présents et représentés (25 voix Pour et 4 Abstentions), le budget primitif 2017 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement	9 731 761 €
- Section d'Investissement	2 886 799 €

Madame RENIER indique les principaux projets inscrits au Budget Primitif 2017, tels que les travaux du château, dont le démarrage est programmé cette année, le fonds de concours et la construction de la gendarmerie, l'aménagement de la place Paul Lasnier, le démarrage des travaux de trottoir avenue de l'avenue du Parc des Sports. Sur ce dernier point, 50 000 € ont été inscrits sur cette opération mais 50 000 € inscrits au titre des voiries seront réaffectés à l'aménagement de ce trottoir.

Madame le Maire ajoute que le programme Ad'ap sera poursuivi également en 2017 pour un montant en investissement de 49 100 € et de 43 596 € en fonctionnement.

Un emprunt est prévu pour la construction de la gendarmerie qui sera couvert par les loyers.

L'aménagement des classes de l'école élémentaire avec des tableaux numériques se poursuivra en 2017 afin que toutes les classes soient équipées.

Il est également prévu le remplacement de la chaudière au cinéma par une chaudière gaz.

La réalisation d'un bassin de rétention au service technique est proposée afin de réduire la consommation d'eau.

Une structure d'ombrage sera mise en place à la piscine.

Les travaux de sécurité Avenue de l'Hippodrome sont également inscrits au budget, le traçage de la piste cyclable avenue de l'Hippodrome et rue des Stuarts est programmé en 2017. Un plateau surélevé sera implanté avenue de l'Hippodrome pour améliorer la sécurité des enfants fréquentant le collège. La commune acquerra un radar pédagogique mobile.

Madame CHARON-COLIN remercie Madame COPIN, Directrice générale des services, d'avoir reçu les membres de l'opposition et d'avoir répondu à leurs questions ainsi que Madame le Maire qui a assisté à une partie de l'entretien.

Comme il a été précisé dans le bulletin municipal, l'opposition est consciente qu'une grande partie des dépenses sont des dépenses incontournables, telles que la mise aux normes sécurité et accessibilité de certains bâtiments. Les membres de l'opposition soulignent également l'attention portée à la culture et au sport, domaines très importants, la preuve en est de la belle saison culturelle annoncée.

En revanche, certains choix ne correspondent pas à ceux qui auraient été effectués par l'opposition, comme l'installation systématique de caméras de vidéo qui ne représente pas pour eux la seule réponse au sentiment d'insécurité qui persiste. D'autres actions bienveillantes sont possibles.

Madame RENIER explique que les caméras concernées dans le budget sont celles à installer au rond-point Nord. Au cours d'une réunion avec la gendarmerie, il a été expliqué le bien-fondé de cette installation. Par ailleurs, la subvention est reçue, la demande a été effectuée au moment du changement de Maire et le dossier portait sur les deux ronds-points pour contrôler une grande délinquance de passage qui existe sur le territoire.

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit de protection et non de surveillance et que dans ce cadre précis, les images sont visionnées uniquement sur réquisition du Procureur ou de la Gendarmerie. Elle ajoute que le nombre de réquisitions pour visionnage est important.

Madame DAUGU remarque que la vidéo-protection n'empêche pas les dégradations. Elle donne pour exemple les dégradations perpétrées dans les toilettes publiques situées place de la Résistance qui se trouvent pourtant dans le champ de vision des caméras.

Madame RENIER répond que le dispositif permet de retrouver les responsables, dernièrement ce dispositif a permis de retrouver un voleur de portable ainsi que le portable après avoir vu l'endroit où le voleur l'avait caché à l'arrivée des policiers municipaux.

Monsieur GRESSET ajoute que suite aux feux de poubelles sur le parking de la Nère, les responsables ont été retrouvés grâce aux caméras.

Madame RENIER indique que suite aux échanges ayant eu lieu en mairie sur le projet de budget, elle apprécie l'opposition constructive.

> Budget primitif 2017 du service Assainissement

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal approuve à la majorité des membres présents et représentés (25 voix Pour et 4 Abstentions), le budget primitif 2017 du service de l'Assainissement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement	171 265,90 €
- Section d'Investissement	781 520,04 €

et décide de maintenir la surtaxe communale instaurée en 2010 à raison de 0,20 €/m3

> Budget primitif 2017 du service Eau

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal approuve à la majorité des membres présents et représentés (25 voix Pour et 4 Contre), le budget primitif 2017 du service de l'Eau, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement	215 007,47 €
- Section d'Investissement	182 878,71 €

et décide de maintenir la surtaxe communale instaurée en 2009 à raison de :

- abonnement semestriel part communale : 2,50 €
- consommation part communale : 0,25 €/m3

Madame CHARON-COLIN indique que les membres de l'opposition votent contre mais qu'il a tout de même été tenu compte de l'information qui avait été donnée sur l'eau malgré son caractère un peu général.

Madame RENIER rappelle que l'eau et l'assainissement vont relever du domaine intercommunal et qu'en conséquence elle a demandé à son 1^{er} Vice-Président de gérer cette question. Un débat pourrait être organisé avec l'ensemble des conseils municipaux sur le sujet. Ce format de discussion pourrait être retenu pour les grandes orientations à prendre.

> Budget primitif 2017 du Moulin des Filles

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget primitif 2017 du service de l'Eau, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement	215 007,47 €
- Section d'Investissement	182 878,71 €

Il s'agit de terminer la viabilisation car tous les terrains ont été vendus, le dernier se situant pour partie sur l'emprise viabilisée et partie sur l'extension à réaliser.

> Ouverture d'une Autorisation de Programme 2017-1 relative à la réfection des façades du château des Stuarts

Madame RENIER explique qu'il est prévu de répartir les crédits de travaux pour la réfection des façades du château sur trois années.

Madame DAUGU indique que depuis le début, l'opposition a voté pour ce projet pour car il s'agit d'un souci de sécurité effectivement et également de cohérence. Lorsque les travaux sont démarrés pour la sécurité, il serait dommage de ne pas en profiter pour améliorer l'aspect du château qui est un point clé pour le tourisme à Aubigny.

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit du patrimoine qui nous a été légué et le devoir des responsables locaux est de le léguer à leurs enfants pour encore très longtemps. Elle ajoute que pour obtenir des subventions, il faut effectuer les travaux par tranches verticales, ce qui engendre un coût supérieur mais le château est au sein de l'histoire d'Aubigny avec l'Ecosse et permet d'avoir une attractivité touristique. Madame RENIER ajoute que le Musée de la Sorcellerie a fermé ses portes et que pour garder les touristes, il est important d'avoir des lieux à visiter. Cela représente un atout économique.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'opération de réfection des façades du Château des Stuarts à réaliser sur trois exercices budgétaires de 2017 à 2019, pour un montant prévisionnel global de 1 021 432,47 €, répartis de la manière suivante :

AP2017-1	2017	2018	2019	Total TTC
CP	318 432	670 000	33 000	1 021 432.47

> Ouverture d'une Autorisation de Programme 2017-1 relative à la construction de la gendarmerie

Madame RENIER explique qu'il est prévu de répartir les crédits de travaux pour ce projet sur deux années pour un montant total de 1 478 745 €. L'opération doit débiter sur 2017 et précise que la commune ne récupèrera pas la TVA sur ces travaux.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'opération de construction d'une gendarmerie – le Champ des Tailles - à réaliser sur les deux exercices budgétaires de 2017 et 2018, pour un montant prévisionnel global de 1 478 745 €, réparti de la manière suivante :

	2017	2018	Total TTC
CP	694 905	783 840	1 478 745

Madame le Maire remercie Madame BUREAU pour cette présentation ainsi que les services pour la préparation de ce budget.

> Modification du tableau des emplois communaux

Madame RENIER explique que Monsieur DUCLOS doit partir à la retraite à la fin de l'année. La commission culture souhaite réorienter le secteur communication et le SETA en faisant un pôle communication pour le secteur culturel basé au SETA. Elle propose de créer un poste de rédacteur chargé de communication pour améliorer le dispositif existant, notamment pour la culture. Afin d'améliorer la fréquentation de La Forge, il convient notamment d'accentuer notre communication avec une présence sur les réseaux sociaux.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la création d'un poste de Rédacteur à compter au 15 Avril 2017.

> Indemnités des élus

Madame le Maire indique que l'indice brut de référence est passé de 1015 à 1022 et qu'en conséquence la préfecture a demandé à toutes les collectivités de repasser la délibération concernant les indemnités aux élus, non plus en précisant l'indice en question mais en indiquant uniquement que l'indemnité des élus est fixée par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale.

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (25 voix Pour et 4 Abstentions), maintient :

- l'indemnité du Maire à 45.27 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique.
- les indemnités des adjoints ayant reçu délégation à 18,12 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique.
- des indemnités aux conseillers municipaux ayant reçu une délégation à hauteur de 5,27 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique.
- l'application d'une majoration de 15 % sur les indemnités du maire et des adjoints.

Madame le Maire rappelle que les montants indiqués sont des maximums et que chaque élu est tout à fait libre de rédiger un courrier pour diminuer ses émoluments.

Sur une question de Madame CHARON-COLIN, et après vérification, le compte administratif 2016 correspond au budget primitif.

Madame RENIER indique que Monsieur DEROTTELEUR ayant souhaité démissionner de ses fonctions de conseiller délégué, il sera proposé au prochain conseil de renommer un nouveau conseiller délégué.

> Convention de mise à disposition de locaux appartenant à l'EHPAD des Augustins

Madame le Maire explique que les costumes des fêtes franco-écossaises ainsi que les tissus pour réaliser les drapeaux sont entreposés au-dessus de la salle de danse. La commission de sécurité a émis un avis défavorable lors de la dernière visite. L'EHPAD des Augustins est toujours en attente pour vendre le local qui accueillait antérieurement le Fitness et qui pourrait correspondre aux besoins pour entreposer les costumes. Le loyer proposé est de 240 €/mois ce qui apparaît une somme modique et permet à la commune de lever l'avis défavorable de la commission de sécurité.

Sur une remarque de Madame DAUGU qui estime élevée la somme mensuelle demandée, Madame le Maire indique qu'il semble délicat de demander une diminution de loyer à l'EHPAD par rapport à la location antérieure.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la location du bâtiment sis 13 rue Croix Mauconseil appartenant à l'EHPAD des Augustins, moyennant un loyer de 240 €/mois. Le contrat est conclu pour une durée de trois mois renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de trois mois.

> Travaux réalisés par le Syndicat d'Energie du Cher

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les plans de financement concernant les travaux d'enfouissement des réseaux rue des Grands Jardins, s'établissant de la manière suivante :

TRAVAUX	COUT HT	COUT A LA CHARGE DE LA COMMUNE
1 – Dissimulation des réseaux électriques rue des Grands Jardins	34 783,46 €	13 913,38 € (soit 40 % du montant HT des travaux)
2 – Dissimulation du réseau télécommunication Rue des Grands Jardins	4 645,57 €	5 574,68 € TTC (seuls les travaux d'éclairage public sont subventionnés)
3 – Restitution de l'éclairage public rue des Grands Jardins	2 962,50 €	888,75 € (30 % du montant HT des travaux)
Partie Plan REVE		
Partie Hors Plan REVE	29 868,78 €	14 934,39 € (soit 50 % du montant HT des travaux)
Soit au total	32 831,28 €	15 823,14 € pour la collectivité et 17 008,14 € pour le SDE

> Dénomination de la voie de desserte de la zone d'activités de Gorgeot

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, de renommer la voie d'accès à la zone d'activités de Gorgeot « RUE DES COMPAGNONS DU TOUR DE FRANCE ».

> Conventions d'épandage des boues de la station d'épuration du Moulin des Filles et du lagunage des Miots

Madame le Maire indique la présentation de ce projet de délibération est reporté à un prochain conseil municipal, des précisions devant être apportées.

> Participation communale à la classe de découverte de l'Ecole Sainte-Solange

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (28 voix Pour et 1 Abstention), approuve la participation communale au profit des enfants albinis participant au séjour organisé par l'école Sainte-Solange du 26 au 30 Juin 2017 au Blanc (36), selon le barème repris au tableau ci-dessous :

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION COMMUNE	PARTICIPATION CONSEIL GENERAL	PARTICIPATION FAMILLE
0 à 276	99	68	39
277 à 320	117	50	39
321 à 366	111	50	45
367 à 410	85	50	71
411 à 457	31	50	125
+ de 457 €	0	26	180

Madame RENIER précise que le calcul de participation a été effectué proportionnellement à celui mis en place pour la participation communale à la classe de neige de l'école élémentaire des Grands Jardins. Bien entendu, les familles devront fournir leur feuille d'imposition afin que la participation communale puisse être déterminée en fonction de leur quotient familial.

> Participation communale à la classe de découverte de l'Ecole Sainte-Solange

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, le Conseil municipal fixe, à l'unanimité des membres présents et représentés, le montant de crédit alloué par élève scolarisé dans les écoles publiques maternelle et élémentaire, à :

- 33 €/élève de classe primaire ou maternelle
- 41,60 €/élève en classe ULIS

INFORMATIONS DIVERSES

1 – Madame le Maire informe ses collègues que l'association ISA Groupe est **Lauréate des Trophées des entreprises du Cher** : « Créateurs d'avenir » dans la catégorie « Plus forts ensemble » ! Madame le Maire indique que plusieurs représentants d'Aubigny se sont rendus à la soirée organisée pour soutenir Isa Groupe.

Madame RENIER souhaite féliciter Isa Groupe pour toutes les actions menées en faveur du territoire, et plus particulièrement Madame DAUGU qui en assure la présidence ainsi que Madame CHARON-COLIN qui participe à cette structure.

Madame DAUGU explique qu'Isa Groupe regroupe plusieurs associations : l'entraide (chantier d'insertion), l'association intermédiaire, l'intérim, l'intérim d'insertion pour faire un groupement d'économie solidaire. En parallèle, ont été créés un groupement d'employeurs pour gérer les salariés permanents qui sont maintenant nombreux, une association de mutualisation des moyens pour correspondre aux lois existantes, le tout sous un chapeau dénommé « Isa Groupe » dont Madame DAUGU est présidente. L'association intermédiaire qui répond à des lois un peu différentes est présidée par Madame CHARON-COLIN, laquelle fait partie du conseil d'administration d'Isa Groupe.

Madame DAUGU rend hommage à Monsieur CHENON, directeur de la structure, qui travaille avec une équipe de salariés au développement d'activités pour créer de l'emploi sur le territoire, avec les élus du territoire, avec les entreprises, les artisans et commerçants du territoire, pour éviter la perte de population, trouver du travail à ceux qui sont là.

Madame DAUGU ajoute que le travail de Monsieur CHENON est reconnu au niveau national puisqu'il travaille au niveau de l'ANSA l'agence nationale des solidarités actives.

2 – Madame le Maire annonce que le vernissage de la **nouvelle saison de la Galerie François 1^{er}** est prévu à 19 h le 7 avril, elle ajoute qu'une **randonnée équestre** est organisée par le Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne le **18 Mai prochain** dont le départ aura lieu à Aubigny.

3 – Madame RENIER communique au Conseil municipal le **Calendrier des manifestations** :

AVRIL

Ven 7	14 h 00	Théâtre « Violences conjuguguées » - Compagnie Alaska – La Forge
Du ven 7 au dim 1 ^{er} octobre		Exposition « Corps et Arts » – Galerie François 1 ^{er}
Sam 8	13 h 00	Loto – ACPG CATM – Salle des fêtes
Dim 9	8 h 00- 20 h 00	Tournoi U11 – ESA Basket – Gymnases municipaux
	Journée la Théau	Rallye régional – Aéro-Club d'Aubigny – Aérodrome de
	Journée	Concours Grand Régional amateurs – Centre équestre Monsieur PEREIRA explique qu'il s'agit d'un concours d'un niveau élevé. Il indique qu'il existe trois niveaux de participation aux concours : les professionnels, les amateurs puis les clubs. Les dotations prises en charge par la Fédération sont de 500 € pour le premier amateur, 400 € pour le deuxième, etc jusqu'à 100 €. 146 cavaliers sont attendus au centre équestre. Il existe six manifestations de ce type dans la région, c'est-à-dire une par département. Aubigny ne reverra pas de Grand Régional avant six ans. Un Prix de la Ville d'Aubigny été créé à cette occasion et une subvention exceptionnelle a été versée par la Commune à cet effet. Les prix seront remis à partir de 17 H 30.
	15 h 00	Théâtre « Un pyjama pour 6 » - Stuart Théâtre – La Forge
Jeu 13	12 h 00	Repas dansant – Amicale des retraités UNRPA – Salle des Fêtes
Lun 17	15 h 00	Thé dansant – Comité des Fêtes – Salle des Fêtes
Sam 22	9 h 00 – 18 h 00	Portes ouvertes – Secours Catholique – Locaux du Secours Catholique
	20 h 00 20 h 30	Soirée dansante country – Far West Albinien – Salle des Fêtes Chanson française – Lili Cros et Thierry Chazelle - La Forge
		Madame RENIER félicite la Commission Culture qui a prévu une belle programmation, aidée de Monsieur GUINEBAULT, Responsable du service culturel qui a une très bonne connaissance du spectacle vivant et qui comprend parfaitement ce qu'est la culture dans le monde rural.

Dim 23		Elections présidentielles 1 ^{er} tour – Gymnase Jacques Pardieu
	14 h 00	Loto – Aubi'Gym – Salle des Fêtes
Sam 29	Dim 30	Journée Salon des Vins et Produits de Terroir – Rotary Club Aubigny Argent – Salle des Fêtes
Dim 30	11 h 15	Journée Nationale du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation – Rassemblement cour du Château et départ pour le Mémorial des Déportés
Judi 25	Mai 2017 vers 12 h 30	Baptême de l'Iris « Aubigny Auld Alliance ». Le nom a été déposé aux Etats-Unis et il sera commercialisé dans le monde entier.

- Calendrier des réunions :

- Jeudi 20 Avril 2017 à 20 h 00 : 8^e Commission
- jeudi 27 Avril 2017 à 20 h 30 : Conseil municipal

4 – Madame GRESSIN indique que l'**Orchestre Symphonique Région Centre**, avant sa représentation à La Forge, a travaillé avec les CE 1 CE 2 à l'école. Puis les CM 2 sont allés visiter l'opéra à Tours pour découvrir toutes les facettes de cette institution. Ils ont terminé par la visite du Centre de création contemporaine Olivier Debré. Monsieur Julien GUINEBAULT les a également accompagnés dans la vieille ville de Tours.

Madame le Maire indique que les membres du Conseil municipal sont invités à visiter l'opéra de Tours.

5 – Madame DAUGU invite les membres du Conseil municipal à réserver le 24 Novembre prochain pour **fêter les 30 ans des structures d'Isa Groupe**.

6 – Monsieur ROUARD indique que **le Vieil Aubigny**, et notamment avec l'aide de Julien GUINEBAULT, fait actuellement un travail très intéressant sur l'historique de tous les commerces d'Aubigny. Une affiche est en cours d'élaboration pour chaque commerce, une photo de chaque commerce sera également réalisée ainsi qu'une carte postale représentant le commerce tel qu'il était dans les années 1900.

Grâce à Monsieur CHAUSSERON, un travail a été effectué également avec l'EHPAD des Augustins. Des affiches seront remises aux pensionnaires.

L'exposition du Vieil Aubigny sera organisée autour de ce même thème du commerce. Tous les commerces ont été démarchés par Monsieur GUINEBAULT ou Monsieur ROUARD personnellement. Monsieur ROUARD remercie également Madame le Maire d'avoir pris à cœur ce thème. Le commerce est très important pour notre ville.

L'inauguration de l'exposition aura lieu le samedi 20 Mai 2017 et la cérémonie à l'EHPAD aura lieu la veille. Cette idée a été émise au départ par Madame VEILLAT et Monsieur VIEUGUE au sein de l'association du Vieil Aubigny, puis l'idée a été reprise par Monsieur Julien GUINEBAULT il y a à peu près un an.

Madame le Maire remercie Monsieur ROUARD et Monsieur CHAUSSERON pour le travail effectué. Elle souligne l'importance des liens qui existent entre la commune et la maison de retraite, les résidents de l'EHPAD étant toujours Albinis. Merci à Monsieur CHAUSSERON qui travaille beaucoup à conserver ce lien avec la population albinienne et la vie de la commune.

-
Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.